



Ne laissons pas le privé lucratif s'emparer des centres de santé

Publié le 20 janvier 2023 par Alain Beaupin



L'auteur dénonce ici l'arrivée des centres de santé à but lucratif qui vont dénaturer la vocation des centres de santé qui sont un bien commun. Ces centres privés vont piller la Sécurité sociale.

Abstract :

The author denounces here the arrival of for-profit health centers which will distort the vocation of health centers which are a common good. These private centers will loot Social Security.





En quelques années, l'exercice médical salarié en équipe pluriprofessionnelle est devenu un standard dans notre pays. Héritiers des dispensaires et affirmant leurs valeurs sociales, les centres de santé, territoriaux, mutualistes, associatifs ou encore appartenant à l'économie sociale et solidaire, sont devenus attractifs pour les jeunes générations de professionnels de santé. Ils y trouvent des conditions d'exercice conformes à leurs aspirations et à leurs valeurs.

La dynamique de création de centres de santé apparue au début des années 2000 s'est renforcée ces cinq dernières années[1]. Elle est soutenue par les initiatives de collectivités territoriales prenant à bras le corps la situation d'abandon vécue par 22 millions de français.

Pour autant, le modèle économique des centres de santé reste fragile[2], encore tributaire d'un paiement à l'acte hérité d'un autre temps, valorisant injustement une médecine productiviste et superficielle et de modalités tarifaires inadaptées aux enjeux du vieillissement, des maladies chroniques et de la prévention. Demain, le paiement des centres de santé dans les territoires sera peut-être (devra être enfin ?) fondé sur des forfaits pour chaque patient, pris en charge dans sa globalité tout au long de l'année[3]. L'équipe de soins organisera les soins et la prévention, au mieux des intérêts des patients. En améliorant l'accès aux soins, en évitant les hospitalisations inutiles, en agissant contre les inégalités sociales de santé. Pour une plus grande efficacité, et une meilleure pertinence des dépenses.

Alors, de nouvelles responsabilités demain pour les centres de santé ? Oui mais nouveaux devoirs aujourd'hui. L'intérêt nouveau porté au modèle des centres de santé nous impose en effet de nouveaux devoirs.

Le devoir de dire que nous sommes fiers de vivre dans un pays où la Sécurité sociale solidaire, notre bien commun, offre à nos concitoyens l'une des meilleures protections sociales au monde[4].

Le devoir de dire qu'il nous faut préserver ce bien commun face aux dangers qui s'annoncent. Chacun a en mémoire cette décision inouïe de la Croix Rouge de vendre ses centres de santé à la chaîne de clinique privée Ramsay[5]. Avant que l'affaire ne capote, les professionnels ayant fui massivement et l'acheteur se retrouvant face à une coquille vide ... C'est une autre chaîne de cliniques privées à but lucratif, Elsan, qui vient de racheter un centre de santé parisien pour en faire la tête de pont d'un futur réseau[6]. C'est tout récemment une banque, le Crédit Agricole, qui annonce sa décision d'investir dans la télémédecine en recrutant des médecins salariés.

Pouvons-nous laisser sans réagir le privé lucratif venir se servir dans les caisses de



notre protection sociale ? A l'heure où nos concitoyens sont confrontés à des difficultés économiques inédites, alors que la finance qui gouverne le monde n'a jamais été aussi puissante, nous disons non.

Nous interpellons notre représentation nationale, nos élus territoriaux. Ne laissons pas faire. Il n'y a pas de place dans les centres de santé pour le privé lucratifs. Il est temps d'agir.

Pour citer cet article :

Alain Beaupin, « [Ne laissons pas le privé lucratif s'emparer des centres de santé](#) », *Les Cahiers de santé publique et de protection sociale*, N° 43, Décembre 202

Notes de bas de page :

[1] <https://ijfr.fr/2021/11/15/les-creations-de-centres-de-sante-2017-2021/>

[2]

<https://ressources.anap.fr/parcours/publication/2800-centres-de-sante-pluriprofessionnels-leviers-et-bonnes-pratiques-organisationnelles-en-faveur-de-l-equilibre-economique>

[3]

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patients-et-des-usagers/article-51-lfss-2018-innovations-organisationnelles-pour-la-transformation-du/les-experimentations/article/experimentation-d-un-paiement-en-equipe-de-professionnels-de-sante-en-ville>

[4]

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance-communiquede-presse/panoramas-de-la-drees/CNS2022>

[5] https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/02/09/francois-cremieux-on-ne-peut-regarder-sans-debattre-un-groupe-de-sante-privé-reprendre-des-centres-de-la-croix-rouge-francaise_6113009_3232.html

[6]

<https://presse.elsan.care/prevention-et-acces-aux-soins-elsan-poursuit-le-developpement-de-son-offre-dediee-et-se-rapproche-du-cmi-et-du-centre-de-vaccinations-internationales-air-france-par-avs/>